



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359

Avis public est donné par le soussigné, qu'à la séance tenue le 28 novembre 2018, le conseil de la MRC de L'Érable a donné un avis de motion et a déposé le projet de **Règlement numéro 359 modifiant le Règlement numéro 350 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de L'Érable** pour adoption à la séance du conseil du 16 janvier 2019, à 11 h 30, au centre administratif de la MRC, situé au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

La modification apportée à ce règlement a pour objet de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de L'Érable en intégrant des règles d'après-mandat pour certains employés de la MRC.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau du soussigné, au centre administratif de la MRC de L'Érable, à Plessisville.

Donné à Plessisville, le 6 décembre 2018

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier